

A Marcillac Vallon, le 09/07/2021



A l'attention de
M. CHABANON POUGET BERNARD
MALVIES
12330 MARCILLAC VALLON

Service Assainissement Non Collectif

Référence du dossier : 2010-138-097

Dossier suivi par :

E-mail : contact@cc-conques-marcillac.fr

Téléphone : 05.65.71.86.20

OBJET : Rapport de visite du dispositif d'assainissement non collectif

Monsieur,

Suite à la réalisation du contrôle de votre dispositif d'assainissement non collectif, nous vous transmettons un rapport vous indiquant la situation de votre installation au regard de la réglementation.

En cas de vente, la durée de validité de trois ans de ce rapport de visite s'applique à compter de la date de réalisation du contrôle.

Adresse de l'installation : **MALVIES à MARCILLAC VALLON**

Parcelle : **D 472**

Date du contrôle : 06/07/2021

Personne(s) rencontrée(s) : M. CHABANON POUGET

Contrôle réalisé par : C. BAILLY

HABITATION

Année de l'habitation :	Année de l'assainissement :	
Type d'habitation : Maison + chambre d'hôte	Résidence : Principale	Nb d'usagers actuel : 1
Nb pièces principales : 3 + 5	Nb chambres : 2 + 4	Nb logement : 1

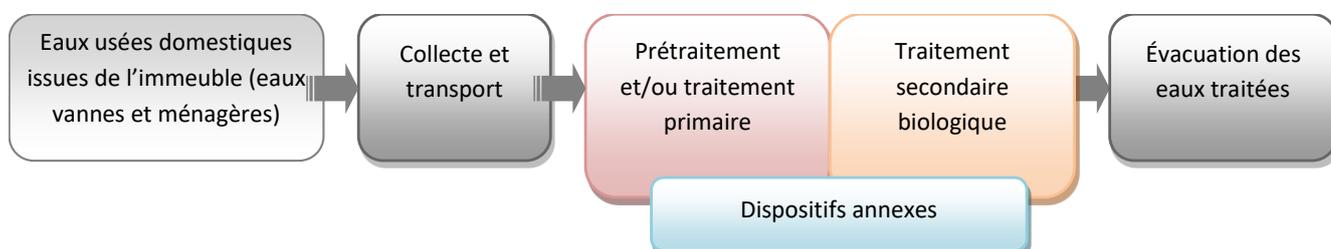
TERRAIN

Superficie disponible pour l'assainissement : **Suffisante**

Nature de la surface disponible : **Karst**

Pente du terrain : **<5%**

Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif



COLLECTE

Eaux usées /eaux pluviales séparées ? : **Non**

Eaux ménagères / eaux vanes séparées ? **Non**

Raccordement de tous les points d'eaux usées à l'installation ? **Indéterminé**

Existence d'un regard de visite sur le réseau des eaux usées : **Non**

Commentaire : **Une partie des canalisations est visible dans les caves**

PRETRAITEMENT : (fosse / Bac à graisse)

Type de Prétraitement Eaux ménagères / eaux vanes : **Fosse toutes eaux béton**

Présence ventilation secondaire : **Non**

Présence extracteur :

Observations : **La fosse était visible mais non ouvrable le jour de la visite. Il n'a pas pu être constaté le raccordement des eaux usées sur la fosse.**

Dernière vidange : **Indéterminé**

Bilan fonctionnement : **Prétraitement incomplet et non ouvrable**

TRAITEMENT et EVACUATION : (Type de traitement/ Rejet ...)

Type de Traitement Eaux ménagères / eaux vanes : **Aucun traitement**

Observations : **Sans objet**

Bilan fonctionnement : **Absence de traitement**

Mode de dispersion du rejet eaux ménagères / Eaux vanes : **Fossé**

Propriétaire de l'exutoire : **Commune**

Observations : Le trop plein de la fosse s'évacuerait dans le fossé communal.

BILAN DE L'INSTALLATION

CONFORMITE DE LA FILIERE :

INSTALLATION NON CONFORME
Installation incomplète et sous dimensionnée

Observations générales :

Le bâtiment se découpe en 3 parties pour les évacuations d'eaux usées : La partie tour, la partie Nord-Est et la partie Nord-Ouest. Il semblerait que les eaux usées de la partie tour et Nord-Est soient raccordées avec les eaux pluviales. La fosse toutes eaux est visible mais n'était pas ouvrable le jour de la visite. Le raccordement des points d'eaux usées à la fosse n'a pas pu être constaté.

Le trop plein de la fosse s'évacuerait dans le fossé.

Entretien :

La vidange s'effectue quand le niveau de boue atteint 50% de la hauteur totale d'effluent dans la fosse. Elle doit être réalisée par un vidangeur agréé qui amène les matières de vidange dans un centre de retraitement spécialisé. Le préfiltre de la fosse doit être nettoyé au moins une fois par an.

Travaux nécessaires :

Le propriétaire :

- **Séparer les eaux usées des eaux pluviales**
- **Réaliser une filière complète d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur, adaptée aux caractéristiques du terrain et à la nature du sol.**

Remarque :

L'emplacement des dispositifs doit être situé hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule, hors cultures, plantations, zones de stockage et zones de pâturage.

Délai de réalisation obligatoire des travaux :

- **En cas de vente, l'acquéreur a un délai de 1 an, à compter de la signature de l'acte de vente, pour se mettre aux normes**

Ce dispositif est réalisé dans le cadre d'un contrôle d'état des lieux et de fonctionnement de dispositif. Certains faits mentionnés dans ce document sont basés sur les dires du propriétaire de l'installation et n'ont pas pu être vérifiés. La Communauté de Communes Conques-Marcillac décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été fournies par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Nous vous rappelons que conformément au règlement d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes, la réhabilitation d'un système d'assainissement est soumise à déclaration, une instruction de dossier auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être effectuée, pour validation préalable.

Nous restons à votre disposition au 05 65 71 86 20 pour d'éventuelles informations que nous ne manquerons pas de vous transmettre. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des Services Techniques
Sarah BERGOUGNOUX



Pièces jointes :

- Schéma de l'installation contrôlée